



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 15 février 2005

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (*pouvoir de M. Gérard MEZZADRI*), Mme Monique LE SAINT (*pouvoir de M. Marc BODIN*), M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Gérard-Charles MARTIN (*pouvoir de M. Pierre LESTRADE*), M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Alain DELLAC (*représentant M. Jean-Paul MASSON*), M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Gaëtane DESJARDINS (*pouvoir de M. Philippe LAVAUD*), M. Jean Martel PICUT, M. Thierry LEGIRET (*pouvoir de M. Claude BANCILHON*), M. Alain FONTAINE, Mme Anne DE LA BURGADE (*représentant M. Jean-Michel ISSAKIDIS*).

Absents excusés :

M. Gérard MEZZADRI, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE
M. Philippe LAVAUD, pouvoir à Mme Gaëtane DESJARDINS
M. Marc BODIN, pouvoir à Mme Monique LE SAINT
M. Claude BANCILHON, pouvoir à M. Thierry LEGIRET
M. Pierre LESTRADE, représenté par M. Gérard-Charles MARTIN
M. Jean-Paul MASSON, représenté par M. Alain DELLAC
M. Jean-Michel ISSAKIDIS, pouvoir à Mme Anne DE LA BURGADE

Secrétaire de séance :

M. Gilles PANCHER

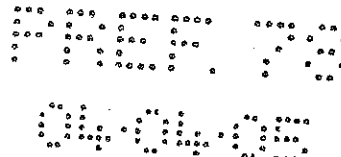
Date de convocation : 09 février 2005

Date d'affichage de la convocation : 09 février 2005

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de membres présents : 27

N°2005.02.01 - Débat d'orientations budgétaires



□ M. PANCHER, rapporteur donne lecture de la délibération.

L'article L2312-1 du code des collectivités territoriales prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le vote du budget 2005 étant prévu au mois de mars, le rapport relatif aux orientations générales du budget vous est présenté à ce conseil.

Après avoir entendu les explications du rapporteur,
Le Conseil Communautaire,

- 1 - *Prend acte du débat d'orientation budgétaire ;*
- 2 - *Approuve les orientations budgétaires présentées.*


Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 23

Suffrages exprimés : 28 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président,
Par délégation



Pascal GUEANT
Directeur Général des Services

2005

2005